



Commune de
Val-de-Ruz

INONDATIONS DU 21 JUIN 2019

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 3'100'000

Version : 1.0 – TH 418720

Auteur : Conseil communal

Date : 25.11.2019



Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Travaux publics, eaux, environnement et forêts	5
2.1.	Routes communales à l'intérieur des localités.....	6
2.2.	Chemins agricoles	7
2.3.	Ruisseaux, ruz et ponts	8
2.4.	Chemins forestiers	9
2.5.	Coût total estimé pour l'UA travaux publics, eaux, forêt et tourisme	11
2.6.	STEP du Pâquier	11
3.	Sécurité	11
4.	Gérance du patrimoine	13
4.1.	Patrimoine administratif	13
4.2.	Patrimoine financier.....	14
5.	Chancellerie.....	14
6.	Ressources humaines.....	15
7.	Conséquences financières.....	16
8.	Impact sur le personnel communal	16
9.	Vote à la majorité qualifiée du Conseil général	16
10.	Conclusion.....	16
11.	Projet d'arrêté.....	18
12.	Annexes.....	19
12.1.	Carte des chemins AF.....	19
12.2.	Photos non exhaustives des dégâts sur les routes communales	20
12.3.	Photos non exhaustives des dégâts sur les chemins AF.....	21
12.4.	Photos non exhaustives des dégâts sur les ruisseaux et les ruz	22

Liste des figures

Figure 1 : Emplacement du chemin des Portées au Pâquier – longueur 1.12 km – coût CHF 29'000	10
Figure 2 : Carte des chemins touchés lors des intempéries.....	10



Liste des tableaux

Tableau 1 : Coûts des travaux sur les routes communales	6
Tableau 2 : Coûts des travaux sur les chemins agricoles	8
Tableau 3 : Coûts des travaux sur les ruisseaux et ruz.....	9
Tableau 4 : Récapitulatif des coûts totaux	11
Tableau 5 : Récapitulatif des coûts pour la chancellerie.....	15
Tableau 6 : Récapitulatif des coûts par unités administratives	16

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
AF	<i>Améliorations foncières</i>	RPT	<i>Répartition des tâches entre la Confédération et l'Etat</i>
DP	<i>Domaine public</i>	SDIS	<i>Service de défense incendie et de secours</i>
ECAP	<i>Etablissement cantonal d'assurance et de prévention</i>	SDI-VdR	<i>Service de défense incendie du Val-de-Ruz</i>
Ha	<i>Hectare</i>	SPCH	<i>Service cantonal des ponts et chaussées</i>
OPAN	<i>Office du patrimoine et de l'archéologie</i>	STEP	<i>Station d'épuration</i>
OPC	<i>Organisation de protection civile</i>	UA	<i>Unité administrative</i>
RC	<i>Route cantonale</i>		



Madame la vice-présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Le vendredi 21 juin 2019 restera dans l'histoire de la Commune de Val-de-Ruz comme le jour où la nature a montré sa force en détruisant des infrastructures et malheureusement en atteignant l'humain dans sa chair ou son moral. Les canicules associées aux orages violents ont déchaîné les éléments naturels, ce qui a provoqué un phénomène météorologique d'une rare intensité.

Les villages de Dombresson, Villiers et Le Pâquier ainsi que leurs hameaux respectifs ont été particulièrement touchés par cette catastrophe. Le Seyon et ses affluents sont sortis de leur lit et ont généré des dégâts considérables aux bâtiments, jardins, véhicules, infrastructures routières et canalisations, sans parler de la route cantonale entre Villiers et Le Pâquier, qui a été détruite sur la majorité de sa longueur.

Si aujourd'hui la situation semble sous contrôle, le bilan financier reste pour l'heure toujours provisoire ; il n'est pas à exclure que des affaissements, fissures ou érosions liés à cet événement surviennent à futur.

Toutefois, le Conseil communal vous présente, au travers de ce rapport, un état des lieux avec les mesures déjà réalisées, en cours et à venir.

Pour rappel, le Canton a pris en charge les mesures d'assainissement du Ruz Chasseran depuis la place du Crêt-du-Puy jusqu'à Villiers, tout comme le canal par lequel le Ruz Chasseran rejoint Le Seyon et qui traverse ledit village. Ces mesures sont financées par le crédit d'engagement de CHF 5,5 millions accepté par le Grand Conseil le 3 septembre dernier. La Confédération participe elle aussi pour CHF 1,5 million aux travaux du Ruz Chasseran.

En ce qui concerne le réseau d'eau potable, grâce à l'intervention immédiate d'une équipe de VITEOS SA sur le site des Prés-Royer, il n'y a pas eu de dégâts à la principale réserve d'eaux de la Commune ; en effet, seule une cuve a été touchée par l'arrivée d'eau turbide ce qui a occasionné un simple nettoyage afin de la remettre en fonction. Par chance, seulement deux hydrantes ont été un penchées et quelques capes de vannes ont dû être changées.

*Toutes les canalisations **communales** d'évacuation des eaux usées du périmètre ont été curées très rapidement et un passage caméra a été réalisé afin de pouvoir établir un bilan. Rien de grave n'a été relevé en première instance dans le visionnage des vidéos. Quelques travaux mineurs devront être planifiés et réalisés à futur.*

Les chemins forestiers ont eux aussi subi de gros dégâts et des travaux urgents ont été engagés. L'unité administrative concernée souhaite réparer ces chemins au fur et à mesure des besoins lors des futures coupes de bois. Les coûts ont été estimés par le garde-forestier. Par contre, les alentours de la crue ont été sécurisés par l'abattage de certains arbres, tout comme une partie des rives de la Combe Biosse.

Quant aux infrastructures immobilières administratives et financières, les nombreuses interventions restent maîtrisées, corrigibles et d'une ampleur assez faible en regard d'autres propriétaires. Cela dit, cette évaluation



ne tient pas compte des nombreuses heures de travail des collaborateurs de l'administration de la gérance du patrimoine, également dans des conditions difficiles et dans des délais impératifs très courts, notamment en ce qui concerne le périmètre de l'école.

Le rapport qui est soumis à votre Autorité fait état des conséquences des intempéries, des mesures mises en œuvre en urgence par le Conseil communal avec leurs coûts, ainsi que des travaux, déjà chiffrés, à réaliser au cours de ces prochains mois. A ce stade, il ne prend pas en compte la totalité des coûts de cette catastrophe pour la Commune; certains projets, comme les travaux sur la STEP du Pâquier, étant encore en cours d'évaluation.

2. Travaux publics, eaux, environnement et forêts

Dès le 22 juin 2019, les travaux publics ont directement entrepris la pose de bennes et l'évacuation des débris se trouvant dans les rues et routes des localités impactées. De nombreuses bennes de gravats ont été chargées, sans compter celles mises à disposition des habitants. Ce sont plus de 581 tonnes de déchets qui ont été traités.

Parallèlement, en collaboration avec l'unité administrative des eaux, les canalisations ont été purgées et des passages caméras ont été réalisées afin d'en connaître l'état.

En même temps que les nombreux nettoyages de routes, des pompages de boues ont été effectués dans les sous-sols des habitations, le tout à l'aide de véhicules externes privés ou de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de la quantité de déchets, tant routiers qu'encombrants, les entreprises de ramassage et de traitement ont appliqué un tarif préférentiel pour cette catastrophe. De plus, la Commune devrait recevoir une rétrocession de la part du pool des assurances pour les déchets des privés, évacués dans l'urgence.

Les travaux d'évacuation des boues de sous-sol et dans les rues se montent à CHF 264'000. A cela s'ajoutent le ramassage et traitement des déchets dans les rues pour CHF 197'000.

Tant au niveau des routes communales, des chemins agricoles que pour les ruisseaux, ponts et ruz, les travaux sécuritaires et urgents ont été inventoriés et priorisés. A ce jour, sur la base de devis, le Conseil communal a validé les dépenses urgentes et a lancé les travaux indispensables en fonction de leur priorité.

Le mercredi suivant la catastrophe, une délégation du Conseil communal a rencontré M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, accompagné de ses chefs de service pour connaître les mesures envisagées par le Conseil d'Etat et définir les modalités de collaboration. Parmi celles-ci, il faut retenir la décision du Conseil d'Etat de faire voter un crédit afin de permettre la remise en état de la route cantonale Villiers-Le Pâquier, mais également un soutien financier de l'Etat à la réparation des routes agricoles de la Commune et celles appartenant aux agriculteurs. Cette participation a été définie en fonction des coûts estimés par la Chambre d'agriculture, le service agricole et la Commune qui s'élèvent à hauteur de CHF 1'400'000.

Le Conseil d'Etat a donc pris la décision de verser le 50% des coûts établis, soit CHF 700'000. Pour information, le service de l'agriculture fera aussi une demande à la Confédération, qui pourrait accorder une prise en charge de 30% du montant total.



La réfection des alentours de la fontaine de Villiers ainsi que celle du mur au Chemin du Tombet, faisant partie intégrante du patrimoine architectural, devront être réalisés selon les directives de l'OPAN.

Seuls les travaux sur les routes et chemins communaux peuvent être quantifiés dans le temps. A la fin du printemps 2020, idéalement et si les crédits sont acceptés, tout devrait être revenu à la normalité.

2.1. Routes communales à l'intérieur des localités

C'est sur la base du rapport du bureau d'ingénieurs conseils relatif aux 15 routes nécessitant des interventions lourdes ou ponctuelles que les devis ont été établis par les entreprises. Il n'y a pas de fonds ou de subventions possibles pour ces travaux.

Des travaux immédiats de remise en état ont été décidés à la Venelle des Moulins à Villiers, sur la route Clémesin-Le Pâquier ainsi que sur une partie de la route de La Joux-du-Plâne.

Mises à part les trois routes citées ci-dessus, le reste du réseau routier a subi de moindres dégâts permettant de maintenir la circulation, mais des réparations ponctuelles devront être réalisées. Les travaux principaux seront le colmatage des fissures, le remplissage des mosaïques et des trous de « goudron arraché » ainsi que la remise à niveau des accotements.

Le tableau ci-après n'est pas exhaustif et ne comprend pas les interventions ponctuelles de minime importance effectuées par les collaborateurs de la voirie.

Lieux	Devis CHF	Réalisé
Rue de la Champey à Villiers	23'000	
Trottoir vers chez Gimmel	4'000	
Rue Ami-Girard à Chézard-Saint-Martin	31'000	
Chemin des Crêts à Dombresson	52'000	
Rue de la Promenade à Dombresson	2'600	
Rue de la Charrière – Ruz Chasseran à Dombresson	450'000	
Feux de Villiers	3'700	3'700
Rue des Venelles à Savagnier	6'200	6'200
Venelle des Moulins à Villiers	251'500	251'500
Frais d'ingénieurs (inventaires, conseils et projets)	7'200	7'200
TOTAL	831'200	268'600

Tableau 1 : Coûts des travaux sur les routes communales

Quelques photos non exhaustives des dégâts sur les routes communales figurent en annexe 12.2.



2.2. Chemins agricoles

Au lendemain des inondations, l'unité administrative des travaux publics, en collaboration avec le service de l'agriculture et la Chambre d'agriculture, a établi une liste des routes et chemins à remettre en état et demandé des devis. La somme des réfections se monte à environ CHF 1'050'000. Le dossier a été transmis au service de l'agriculture qui, par le biais de améliorations structurelles, a validé les devis proposés. De leur côté, les propriétaires privés ont soumis pour près de CHF 400'000 de dégâts, ce qui représente une somme cumulée de CHF 1'450'000.

Les travaux se répartissent ainsi :

- réfection de chemins revêtement bitume
(6,5 km, mais pas toujours sur toute la largeur de chaussée) CHF 800'000
- réfection des chemins gravelés et banquettes (8,2 km) CHF 600'000
- remise en état de terrains (un peu plus de 8 ha) CHF 50'000

Quelques 57 objets ont été répertoriés, 37 sont du domaine public (DP) communal, cinq sont sur des parcelles privées communales et 15 appartiennent à des privés (10 propriétaires différents). 74% des ouvrages sont « communaux » et 26% sont privés.

La route reliant le hameau de Clêmesin au village du Pâquier a été refaite en urgence, l'eau ayant creusé des saignées importantes rendant cet axe impraticable sur environ 500 mètres.

La route de La Joux-du-Plâne a aussi subi quelques réparations ponctuelles, notamment sur ses accotements.

Les précipitations ont généré de forts ruissellements qui sont passés sous la structure des chemins agricoles dans la région de La Côtère. Ce sont notamment les accotements qui ont beaucoup souffert. L'eau a rongé les matériaux, ce qui déstabilise la portance. Il s'agira de refaire ou de renforcer les bords.

La Venelle des Moulins (partie haute – agricole) a été entièrement refaite ; il restera à effectuer, au printemps 2020, l'ensemencement des accotements et des talus.

L'itinéraire de transit pour Saint-Imier depuis Villiers via Clêmesin-Les Gratteris-Le Pâquier a été fortement endommagé, notamment la sortie de la route des Gratteris. Selon le constat à la mi-octobre 2019, le tapis de roulement devrait être entièrement refait sur une grande partie et les accotements renforcés.

Pour la remise en état des chemins agricoles, une subvention cumulée de 80% de la part du Canton et de la Confédération pourrait être versée à la Commune.

Une série de photos non exhaustives des dégâts sur les chemins des améliorations foncières (AF) figure en annexe 12.3.



Inondations du 21 juin 2019
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit
d'engagement de CHF 3'100'000

Lieux	Devis CHF	Réalisé
Chemin à Fenin	33'600	
Charbonnière à Savagnier	14'100	
Chemin de Sarreyer jusqu'aux Planches	40'700	
Chemin Aarberg Haut	7'400	
Chemin Aarberg	40'200	
Route de Clémesin vers chez Grau	3'700	
Sur-les-Roches (Wüthrich)	13'400	
Devant chez Badel (Clémesin)	4'600	
Carrefour Badel / Geiser (Clémesin)	8'800	
Carrefour Clémesin vers le collège	3'000	
Carrefour Clémesin / Les Gratteris	3'330	
Route de Clémesin	8'302	
Route de Clémesin	3'300	
Les Planches	39'000	
Le Fornel	163'400	
Le Pâquier	33'700	
Chemin agricole Les Hauts-Geneveys	72'235	
Chemin agricole Chézard-Saint-Martin	30'733	
Chemin agricole La Rincieure	15'100	
Chemin agricole Savagnier	13'700	
Chemin agricole du Chêne – La Jonchère	77'800	
Chemin agricole Bayerel	11'500	
Chemin des Gratteris	50'000	
La Joux-du-Plâne	100'000	64'699
Crêt-du-Puy (taconnage)	5'400	5'400
Venelles des Moulins	103'600	103'600
Clémesin – Collège	27'400	27'400
Clémesin – Le Pâquier	152'000	152'000
TOTAL	1'080'000	353'099

Tableau 2 : Coûts des travaux sur les chemins agricoles

2.3. Ruisseaux, ruz et ponts

C'est sur la base du relevé effectué par le bureau d'ingénieurs conseils relatif aux ruisseaux et ponts nécessitant des interventions lourdes ou ponctuelles que les devis ont été établis par l'entreprise. Une subvention potentielle du Canton et de la Confédération de 70% devrait être accordée à la Commune pour ces dépenses.



Inondations du 21 juin 2019
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit
d'engagement de CHF 3'100'000

Des mesures pour l'évacuation des eaux de ruissellement ont été effectuées et le diamètre des tuyaux du Seyon ont été agrandis en amont de la Venelle des Moulins.

Le Ruz Chasseran et Le Seyon ont été sécurisés par le service des ponts et chaussées (SPCH), tout comme le canal qui passe sous la route cantonale (RC) au milieu du village de Villiers. Néanmoins, les dalles et les murs souterrains n'ont pas été refaits.

Une partie des ruisseaux a été curée. Il a fallu enlever les gravats, nettoyer l'accumulation de cailloux et de branches à l'entrée de ceux-ci et, par endroit, recréer le lit complètement déstabilisé.

Il faudra continuer de curer le lit et les berges des ruisseaux et quelques études devront être réalisées en collaboration avec le Canton (SPCH – secteurs lacs et cours d'eaux) afin de déterminer si le diamètre des canalisations est suffisant selon un temps de retour moyen. Il faudra encore instruire les travaux relatifs à la sécurisation pérenne du canal du Ruz Chasseran traversant le village de Villiers en intégrant la protection des habitations avoisinantes.

Toujours en collaboration avec le Canton, une liste des mesures à prendre afin de sécuriser le plus possible les villages touchés devra être établie. Les sommes à investir seront conséquentes et pourraient atteindre plusieurs millions de francs ; votre Autorité sera également sollicitée pour ce crédit dans un second temps.

Ruisseaux	Devis CHF	Réalisé
Curage ruisseau sur 200 m (entre lieu-dit Prise Montmollin et Sous-le-Mont)	3'300	
Curage ruisseau sur 100 m (lieu-dit Prise Montmollin)	3'000	
Curage et remise en état lit du ruisseau aval de la STEP du Pâquier	60'000	
Réfection place et mur vers le terminus des bus à Villiers	15'500	
Remise en état ruisseau de la rue Venelles des Moulins	22'800	22'800
Total ruisseaux	104'600	22'800
Ponts	Devis CHF	
Pont (sortie village Dombresson direction Sous-le-Mont)	8'600	
Pont (croisement rue de la Charrière/Champey, à Villiers)	14'600	
Total ponts	23'200	
TOTAL ruisseaux et ponts	127'800	22'800

Tableau 3 : Coûts des travaux sur les ruisseaux et ruz

L'annexe 12.4 présente quelques photos non exhaustives des dégâts sur les ruisseaux et les ruz.

2.4. Chemins forestiers

Les fortes précipitations ont creusé des saignées sur les chemins forestiers ainsi que des ravines sur les accotements. Les rigoles sont pleines de gravats, voire arrachées. Certaines réfections seront annoncées dans les RPT 2020-2024 et les travaux seront effectués selon les besoins des coupes.



Inondations du 21 juin 2019

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000

A ce jour, seul le chemin des Portées au Pâquier est réparé. Les autres réparations se feront en fonction du besoin, lors des coupes de bois.



Figure 1 : Emplacement du chemin des Portées au Pâquier – longueur 1.12 km – coût CHF 29'000

Une estimation sommaire du garde forestier oscille entre CHF 150'000 et CHF 200'000.

La Combe Bosse a été partiellement remise en état, grâce aux actions ponctuelles, notamment de NeuchRando, de la protection civile et de l'association Parc régional Chasseral en collaboration avec l'équipe forestière. Elle est ainsi à nouveau praticable.

Vous trouverez dessinés sur la carte ci-dessous les chemins touchés lors des intempéries :

- en rouge les chemins impraticables ;
- en bleu les chemins ayant subi d'importants dégâts, mais utilisables (y compris par un camion) ;
- en orange les chemins déjà réparés.

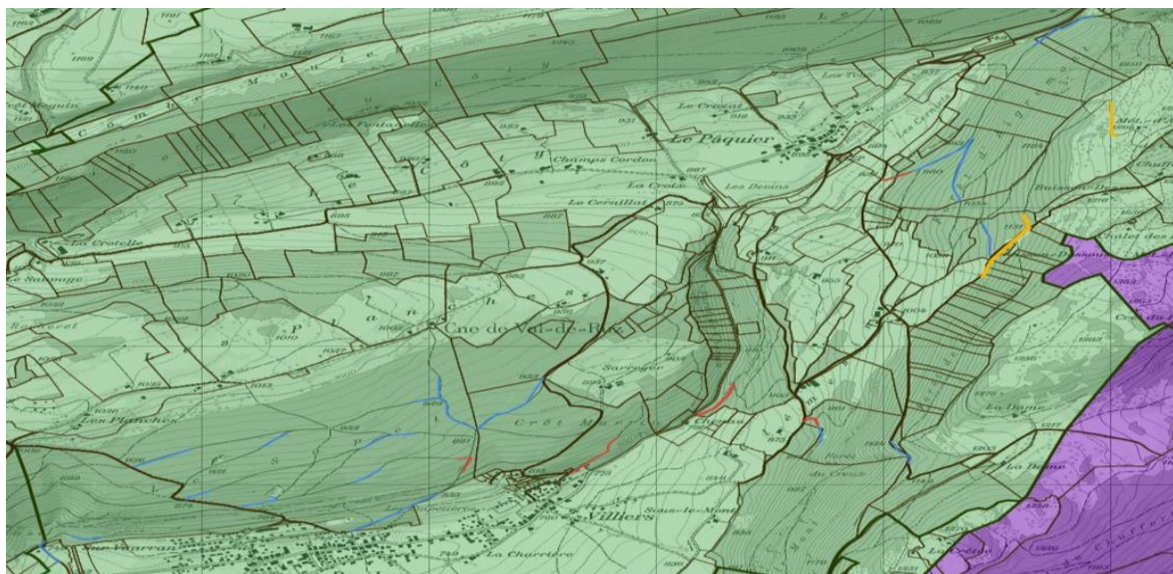


Figure 2 : Carte des chemins touchés lors des intempéries



2.5. Coût total estimé pour l'UA travaux publics, eaux, forêt et tourisme

Tableau récapitulatif des coûts	
Description	Coûts CHF
Routes communales à l'intérieur des localités	831'200
Chemins agricoles	1'080'000
Ruisseaux, ruz et ponts	127'800
Chemins forestiers	200'000
Déchets	197'000
Boues	264'000
Total des coûts	2'700'000

Tableau 4 : Récapitulatif des coûts totaux

2.6. STEP du Pâquier

Concernant cette infrastructure, à nouveau touchée comme en 1991, des mesures prioritaires sécuritaires ont été prises afin de garantir provisoirement son fonctionnement. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté et une étude est en cours. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit spécifique et sera soumis à votre Autorité en mars 2020.

3. Sécurité

Dans la soirée du 21 juin 2019, les sapeurs-pompiers du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI-VdR) ont été alarmés pour intervenir dans l'est du Val-de-Ruz. Les forces d'intervention ont engagé immédiatement leurs moyens disponibles avec une rapide montée en puissance. Le SDI-VdR et l'organisation de protection civile (OPC) de Val-de-Ruz ont été très vite appuyés par les Services de défense incendie et de secours (SDIS) et les OPC des régions Littoral, Val-de-Travers et Montagnes neuchâteloises.

Les soldes des intervenants pour les heures effectuées sont ainsi à la charge de la Commune de Val-de-Ruz, excepté pour les missions de secours (hydrocarbures, chimiques, etc.).

Dans le cadre de ces différentes interventions, du matériel appartenant à la région Val-de-Ruz, mais également à d'autres régions, a été endommagé et a nécessité des réparations ou une révision, voire un remplacement pour ce qui n'était pas réparable et ce qui a été volé (deux motopompes).

Un véhicule Mercedes a été emporté par les flots. Ce dernier a été fortement endommagé et nécessitait des importantes réparations, sans avoir de garantie sur le fonctionnement du véhicule à futur. Comme celui-ci devait de toute façon faire l'objet d'un remplacement selon le planning établi avec l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), son renouvellement a été avancé.

Les frais directs liés à la subsistance des sinistrés et des intervenants ainsi que la mise à disposition d'eau potable en bouteilles – pour les personnes sinistrées qui n'étaient pas en mesure de bouillir leur eau par mesure de



Inondations du 21 juin 2019

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000

précaution – ont été pris en charge par la Commune. Une partie de l'eau a été mise à disposition gratuitement par une grande surface.

Dans la matinée du samedi 22 juin 2019, l'évacuation d'une partie de la population de Villiers a dû être préparée en raison de l'annonce de nouvelles précipitations intenses vers midi sur l'est de Val-de-Ruz. Ainsi, des bus ont été commandés auprès de TransN et se sont déplacés pour être opérationnels en cas de déclenchement de l'évacuation. Les coûts liés à cette prestation figurent dans le tableau ci-dessous.

Les véhicules sinistrés ont dû être déplacés rapidement sur le parking d'Evologia pour des questions de sécurité. Si celui-ci a été gracieusement mis à disposition, la location d'une balayeuse auto laveuse pour son nettoyage a été à charge de la Commune, les véhicules similaires des entités partenaires étant immobilisés pour des questions techniques. Le transport des véhicules a, quant à lui, été pris en charge par leurs assurances respectives.

Si durant le week-end du 22 et 23 juin 2019 les forces de police ont réalisé des patrouilles dans les villages sinistrés et sur le parking où les véhicules ont été évacués, il a été nécessaire, à partir du dimanche soir et pour les nuits suivantes, de trouver une solution auprès d'une entreprise de sécurité privée pour assurer une présence préventive durant la nuit. En effet, dès le jour suivant les événements, des véhicules suspects ont été signalés dans les quartiers sinistrés.

Les jours qui ont suivi les intempéries du 21 juin 2019, les températures se sont élevées et une alerte canicule a été émise par le Canton. Compte tenu de la situation particulière, les sapeurs-pompiers ont réalisé une mission de distribution d'eau et de boissons appropriées auprès des personnes âgées des zones touchées par les inondations afin de s'assurer qu'elles allaient bien et ne souffraient pas de déshydratation.

Ainsi, les coûts se présentent comme suit selon les informations en notre possession à ce jour :

Tableau estimation des coûts	
Description	Montant CHF
Soldes intervenants SDI 21-22-23 juin 2019	44'000.00
Soldes distribution eau personnes âgées - alerte canicule	3'300.00
Soldes PCi	1'700.00
Subsistance et eau potable	5'200.00
Carburant	3'900.00
Achat petit matériel interventions	300.00
Acquisition d'outils, machines, matériel	20'000.00
Surveillance privée villages et parking	7'100.00
Nettoyage parking véhicules sinistrés	1'100.00
Dispositif évacuation TransN	1'600.00
Honoraires extraordinaires	600.00
Réparation et révision matériel	7'200.00
Prestations entreprises pour interventions	5'000.00
Outils, machines, matériel détérioré ou volé	19'000.00
Estimation des coûts UA Sécurité	120'000.00



4. Gérance du patrimoine

En ce qui concerne les infrastructures immobilières communales, les dégâts occasionnés sont restés dans une mesure raisonnable. Peu d'éléments de grande importance sont à signaler. Il est à relever cependant que les collaborateurs de l'administration de la gérance du patrimoine ont été fortement engagés, que ce soit dans les heures qui ont suivi la catastrophe ou durant les six derniers mois.

En termes d'exploitation des bâtiments communaux, le maximum a été entrepris pour que le collège de Dombresson soit utilisable dès la fin du week-end des inondations. La vie scolaire a ainsi pu se faire à peu près « normalement ».

4.1. Patrimoine administratif

Les infrastructures administratives sur le territoire concerné sont principalement les collèges de Dombresson et du Pâquier, un abri collectif à Villiers et le centre « forestier/pompier » de Dombresson. En faisant abstraction des nettoyages importants à réaliser (CHF 50'000 de prestations externes), les interventions principales ont été les suivantes :

- Complexe scolaire de Dombresson (environ CHF 130'000 avant inconnues) :
 - salle de sport : matériel défectueux pour quelque CHF 10'000 et sol de la salle à contrôler encore, une première vision estime le coût à quelque CHF 6'500. L'annonce à l'ECAP a été faite et leur retour est attendu ;
 - bâtiment scolaire « nouveau » : cette salle de classe de type modulaire a été « déplacée » par les flots. Les premières sécurisations ont été faites (CHF 4'500), mais l'usage n'a pas été autorisé sans de plus amples analyses et contrôles. La structure ne semble pas gravement touchée, il reste cependant à définir les interventions à réaliser sur la partie sanitaire. Aucun coût n'est à ce jour estimé, l'ECAP est avisée et participe aux décisions à prendre. La réouverture en août 2020 semble possible ;
 - bâtiment scolaire « ancien » : les interventions relèvent des parties électriques, des barrières de sécurité, des pompes de relevages et autres. Les coûts d'environ CHF 50'000 ont été annoncés à l'ECAP et en grande majorité déjà reconnus et bien entendu réparés. Le mur de protection ou de séparation de la parcelle voisine est en cours de réparation pour quelque CHF 20'000, non couverts par l'ECAP ;
 - salle de spectacles : le chauffage, la ventilation et le matériel ont subi des dégâts, estimés à quelque CHF 35'000. L'ECAP doit encore valider la majeure partie de ce montant ;
- abri collectif de Villiers : ces locaux doivent être totalement refaits (électricité, ventilation, peinture, sanitaires, menuiserie, etc.) pour quelque CHF 70'000 estimés à ce jour dont environ CHF 26'000 déjà reconnus par l'ECAP.

Ainsi, globalement, le coût de remise en état des bâtiments administratifs se monte à environ CHF 250'000 avant prise en compte des frais liés à la « dernière » salle de classe.



4.2. Patrimoine financier

Ce point n'est qu'indicatif, aucun crédit n'étant de la compétence du Conseil général pour ce patrimoine.

En faisant abstraction des nettoyages importants à réaliser (CHF 10'000 de prestations externes), les interventions principales ont été les suivantes :

- immeuble Centre du Village 5, Le Pâquier : des infiltrations par les velux ont fait des dégâts pour quelque CHF 2'000 ;
- immeuble Ruz Chasseran 5, Dombresson : les installations en sous-sol à changer/à assainir, de type menuiserie et buanderie pour quelque CHF 10'000 ;
- immeuble Champey 2, Villiers : les installations en sous-sol sont à changer/assainir, de type menuiserie, buanderie et ventilation pour environ CHF 6'000. De plus, Les extérieurs sont également à refaire complètement pour quelque CHF 15'000.

Ainsi, globalement, le coût de remise en état des bâtiments locatifs se monte à environ CHF 45'000, par ailleurs pris en charge à moitié par l'assureur immobilier.

5. Chancellerie

Dès le 22 juin 2019, des collaboratrices de la chancellerie ont été mobilisées au cœur du poste de commandement afin d'apporter un appui administratif et surtout de répondre par téléphone aux nombreuses personnes qui se manifestaient. Il a fallu également créer et tenir à jour, sur le site internet communal, une page dédiée aux inondations.

Par la suite, le Conseil communal a décidé d'engager au 1^{er} août 2019 une apprentie de la Commune à 60% venant de terminer sa formation afin qu'elle traite toutes les demandes de dons adressées à la Commune, que ce soit pour Fondssuisse, La Chaîne du Bonheur ou le fonds communal. Cet engagement provisoire a pris fin le 21 octobre 2019 avec le départ de la collaboratrice, celle-ci ayant trouvé un travail à plein temps.

L'organisation d'une séance d'information le 9 juillet 2019 à Dombresson a été rendue nécessaire pour présenter les mesures prises, les travaux engagés et à venir, les démarches à accomplir vis-à-vis des assurances et surtout pour répondre aux interrogations des personnes sinistrées.

De plus, au vu de l'importance des moyens engagés, le Conseil communal a décidé l'organisation d'un souper de remerciements en faveur de toutes les personnes ayant travaillé dans le cadre des inondations ainsi que pour les habitants des villages touchés. A relever que la soirée s'est manifestement bien déroulée, à satisfaction des 340 personnes présentes.



Les coûts engagés pour la chancellerie sont les suivants :

Coûts engagés	Montant CHF
Engagement d'une collaboratrice, charges sociales incluses	9'500
Séance d'information	3'300
Souper de remerciements	23'200
TOTAL	36'000

Tableau 5 : Récapitulatif des coûts pour la chancellerie

6. Ressources humaines

La situation d'urgence a nécessité l'affectation immédiate de toutes les forces de travail utiles à la prise en charge des conséquences de la catastrophe. Cela a pu impliquer également des unités administratives auxquelles on ne penserait pas de prime abord, comme par exemple l'accueil parascolaire. L'organisation quotidienne des enfants de familles touchées par la catastrophe était chamboulée, certains membres du personnel communal étaient également victimes de la situation et, surtout, les locaux de la structure des P'tits-Flocons (pré et parascolaire privé subventionné) de Dombresson étaient inutilisables. L'unité administrative des ressources humaines a par conséquent apporté son appui et son soutien à la recherche de solutions et aux réorganisations qui s'imposaient.

Afin de conserver une vue d'ensemble de la situation, le temps de travail consacré par le personnel, dans le cadre de ses tâches ordinaires, aux conséquences des inondations a été relevé. Fin novembre 2019, la situation se présente comme ci-dessous.

Tableau récapitulatif des heures de travail (arrondi à la dizaine)	
Secteurs	Heures consacrées aux inondations
Travaux publics et forêts	800
Chancellerie et services généraux	460
Police et sécurité	410
Eaux et assainissement	230
Autres services	110
Total heures	2'010

Tableau 6 : Heures de travail consacrées aux conséquences des inondations



7. Conséquences financières

Tableau récapitulatif des coûts par unités administratives, sans valorisation des heures internes :

Unité	Coût total CHF
Travaux publics, eaux, forêt et tourisme	2'700'000
Sécurité	120'000
Gérance du patrimoine	250'000
Chancellerie	36'000
TOTAL	3'106'000

Tableau 6 : Récapitulatif des coûts par unités administratives

Le crédit sollicité ne comprend pas les frais de réfection de la STEP du Pâquier, ni les dégâts au bâtiment scolaire de Dombresson, dont le chiffrage n'est à ce jour pas possible, ni les coûts des mesures de prévention contre les inondations en amont des villages.

Les coûts résiduels à charge de la Commune, après les diverses sources de financement externes qui ont été activées, seront compensés par un prélèvement à la réserve conjoncturelle. Le Canton a effectivement confirmé par écrit cette possibilité. La gestion du chevauchement sur deux années, voire trois, sera analysé lors des opérations de bouclage de l'exercice 2019.

8. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La surcharge d'heures de travail estimées au tableau 6 a été absorbée dans le fonctionnement ordinaire de la Commune, au détriment évidemment d'autres tâches. La conduite du projet est et sera assurée par les unités administratives et les entreprises mandatées. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

9. Vote à la majorité qualifiée du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique touchant le compte des investissements de plus de CHF 1'000'000, au sens de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.55 du règlement général, du 14 décembre 2015.

10. Conclusion

A la lecture de ce rapport, votre Autorité peut constater que le Conseil communal, au travers de ses différentes unités, a mis en œuvre, en fonction des moyens à disposition, toutes les mesures nécessaires pour permettre à la population de ces villages de retrouver rapidement une situation satisfaisante.



Inondations du 21 juin 2019
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit
d'engagement de CHF 3'100'000

Il y aura toujours une part d'inconnu dans cette catastrophe et de nombreuses questions resteront sans réponse. Aucun sinistre de cette ampleur n'a jamais été relevé dans cette région avec un risque estimé à une fois tous les 300 ans. Des études, en collaboration avec les services cantonaux concernés, sont d'ores et déjà lancées afin de définir les mesures à prendre pour garantir la sécurité des habitants des zones inondables.

Certes, les plaies seront encore visibles durant de nombreuses années dans la zone sinistrée, malgré le courage et la volonté de tous, tant sinistrés que citoyens, entreprises ou services communaux qui ont collaboré à la remise en état des sites durement touchés par cette crue.

Le rapport qui est soumis à votre Autorité fait état de la situation, des besoins, mais également des solutions que votre Autorité a mis et mettra encore en œuvre pour effacer les traces de ce 21 juin 2019. Il sera complété en temps voulu par une demande de crédit pour la rénovation de la STEP du Pâquier.

Pour y arriver pleinement, il faut des moyens et c'est pour cette raison que nous vous prions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A. C. Pellissier P. Godat



11. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'100'000
à la suite des inondations du 21 juin 2019

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 25 novembre 2019 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 3'100'000 est accordé au Conseil communal à la suite des inondations du 21 juin 2019.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense, après prise en compte des subventions, des indemnités d'assurances et d'éventuelles autres recettes, sera compensée par un prélèvement à la réserve conjoncturelle.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

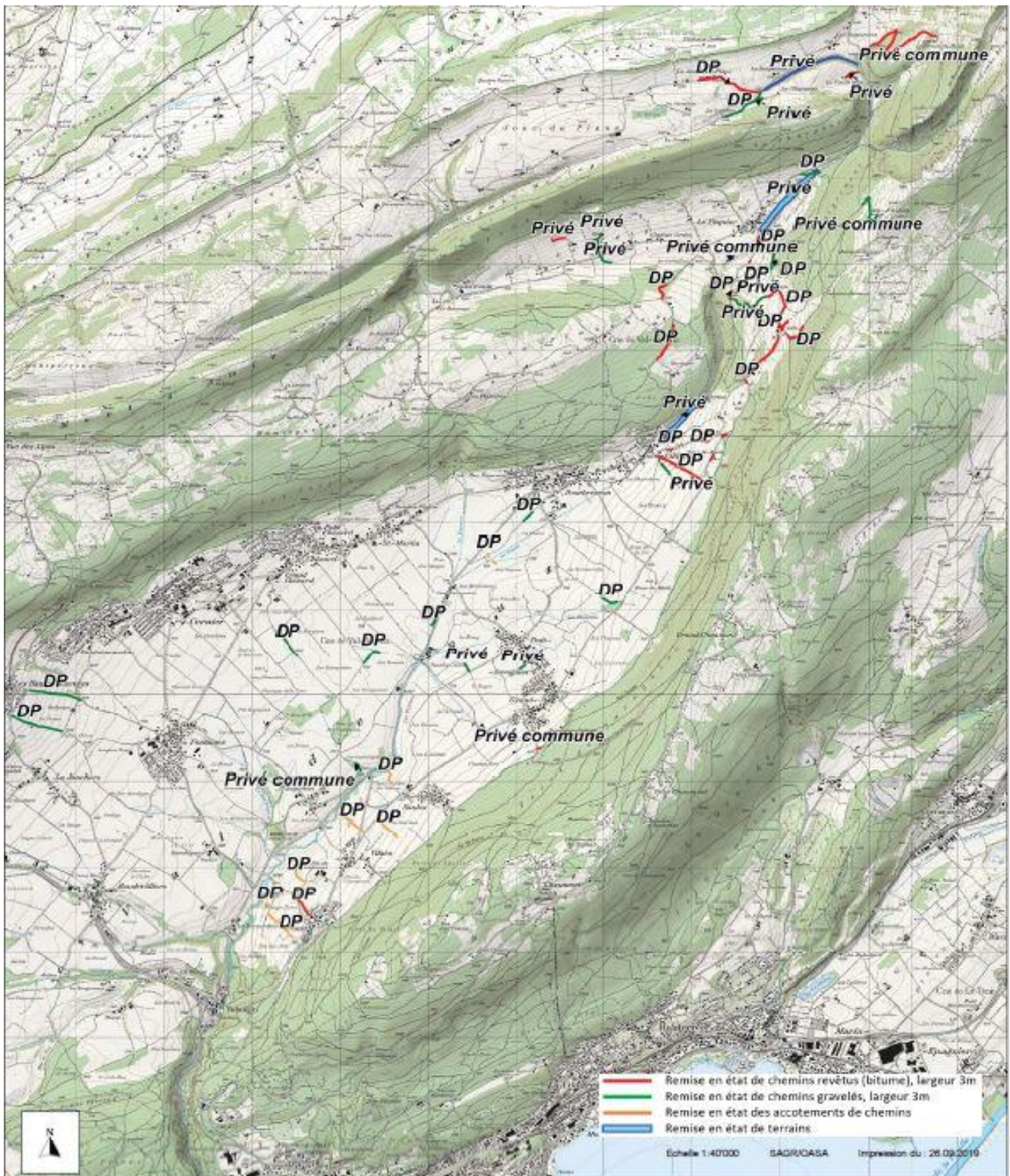
Val-de-Ruz, le 16 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La ou le président-e
xxx
Le secrétaire
R. Geiser



12. Annexes

12.1. Carte des chemins AF





12.2. Photos non exhaustives des dégâts sur les routes communales





12.3. Photos non exhaustives des dégâts sur les chemins AF





12.4. Photos non exhaustives des dégâts sur les ruisseaux et les ruz

